

Séance ordinaire du 10 juin 2019

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dixième jour du mois de juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey et Amélie Landry.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2019-04-45

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-46

Période de questions

Environ 15 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose un plan relativement à une sablière sur la route Lagueux (secteur Saint-Nicolas).

CV-2019-04-47

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2019

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 27 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-48

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 21 mai 2019

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 21 mai 2019 est déposé.

CV-2019-04-49

Désignation d'une mairesse suppléante et d'une présidente suppléante du comité plénier

[Document d'aide à la décision GRE-2019-172-R-2](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De désigner le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers, à titre de mairesse suppléante et de présidente suppléante du comité plénier pour la période du 10 juin au 4 septembre 2019 inclusivement en remplacement du membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin, pour cette période.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-50

Bail à intervenir avec la Coopérative de solidarité en habitation Carpe diem (565, rue Saint-Joseph, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-028](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure le bail à intervenir avec la Coopérative de solidarité en habitation Carpe diem, tel qu'il annexé à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-028, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-51

Aide financière au Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles et soutien à cet organisme

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2019-016](#)

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De verser une aide financière de 30 000 \$ au Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, pour l'organisation de l'activité de *Lévis interculturelle, Fête de la diversité 2019*, à même l'excédent de

fonctionnement accumulé non affecté.

De permettre à la Direction de la vie communautaire, ainsi que la Direction des communications de soutenir cet organisme pour l'organisation de cette activité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-52

Demande de démolition de l'immeuble situé au 1586, route Marie-Victorin (lot 4 365 322 du cadastre du Québec, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-104](#)

ATTENDU la réception, le 10 mai 2019, d'une demande de démolition d'une résidence située sur le lot 4 365 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, située au 1586, route Marie-Victorin (secteur Saint-Nicolas);

ATTENDU que cet immeuble est situé à l'intérieur d'un site patrimonial cité, suivant le Règlement no 460 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas, adopté en vertu de la *Loi sur les biens culturels*;

ATTENDU que les règlements adoptés en vertu de la *Loi sur les biens culturels* demeurent en vigueur malgré le remplacement de cette Loi par la *Loi sur le patrimoine culturel*;

ATTENDU que suivant l'article 141, al.1, par.2° de la *Loi sur le patrimoine culturel*, nul ne peut démolir, sans l'autorisation du conseil de la Ville, un immeuble situé dans un site patrimonial cité;

ATTENDU que suivant l'article 141, al. 2, le conseil de la Ville doit, avant de décider d'une demande d'autorisation de démolition, prendre l'avis du conseil local du patrimoine;

ATTENDU que suivant les articles 117 de la *Loi sur le patrimoine culturel* et 2 du Règlement RV-2009-08-82 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville, le comité exerce toutes les fonctions confiées au conseil local du patrimoine par la *Loi sur le patrimoine culturel*;

ATTENDU que suivant l'article 7 du Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles, la demande de démolition n'est pas assujettie à ce règlement;

ATTENDU que le bâtiment a subi un important incendie le 28 janvier 2019;

ATTENDU qu'une expertise structurale, réalisée par la EMS, a démontré que :

- ✓ plusieurs anomalies constatées au niveau de la structure du bâtiment rendent la charpente inapte à reprendre les efforts pour lesquels elle a initialement été conçue et construite;
- ✓ plusieurs travaux de renforcement seraient nécessaires afin de rendre le bâtiment apte à supporter les charges de façon sécuritaire;

- ✓ les renforts requis pour rendre la charpente actuelle apte à supporter les charges de façon sécuritaire seraient d'une envergure considérable et nécessiteraient probablement de remplacer plusieurs, voire la majorité, des éléments structuraux du toit et des planchers;

ATTENDU qu'un rapport d'évaluation des coûts de réhabilitation du bâtiment, réalisé par Allan Jessome et associés, a démontré que :

- ✓ les coûts liés à la réhabilitation de la résidence sont d'une importance telle qu'ils seraient supérieurs à la valeur future de la résidence;

ATTENDU que dans l'attente des travaux, la résidence est inhabitable et les propriétaires sont relogés à l'extérieur;

ATTENDU que les attributs architecturaux de cette résidence ne sont pas uniques;

ATTENDU que tout projet de reconstruction sur cette propriété sera assujéti au Règlement RV-2011-11-31 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial);

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, agissant à titre de conseil local du patrimoine;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'autoriser la demande de démolition de la résidence située au 1586, route Marie-Victorin (lot 4 365 322 du cadastre du Québec, secteur Saint-Nicolas), en vertu de l'article 141 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-53

Rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires et confirmation relative aux priorités d'intervention
[Document d'aide à la décision DEV-2019-083](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le *Rapport annuel d'activités du Fonds de développement du territoire*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2019-083.

De confirmer les priorités d'intervention, telles qu'elles sont indiquées à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-54

Appui au Centre de prédédouanement américain à l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec

[Document d'aide à la décision DEV-2019-084](#)

ATTENDU que l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec désire implanter un Centre de prédédouanement américain;

ATTENDU qu'un tel projet générerait des retombées économiques et touristiques importants au niveau régional;

ATTENDU que ce centre de prédédouanement augmenterait notamment l'offre de destinations offertes à Québec, améliorerait la desserte pour la clientèle d'affaires, réduirait le nombre et le temps de correspondances pour les passagers à destination des États-Unis et simplifierait considérablement le processus d'arrivée dans les aéroports américains;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'appuyer l'Administration aéroportuaire de Québec dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral, en vue de l'implantation d'un Centre de prédédouanement américain à l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec, et ce, à des conditions comparables à celles dont bénéficient les autres aéroports canadiens déjà dotés d'une telle infrastructure.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-55

Dépôt des listes de certains contrats au 31 mars 2019

[Document d'aide à la décision APP-2019-057](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 mars 2019, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} au 31 mars 2019 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 31 mars 2019, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 31 mars 2019, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et ville*).
-

CV-2019-04-56

Attribution du contrat pour la fourniture seulement ou la fourniture et la livraison de matériaux granulaire CG-14

[Document d'aide à la décision APP-2019-069](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'attribuer le contrat pour la fourniture seulement ou la fourniture et la livraison de matériaux granulaire CG-14 (appel d'offres 2019-50-33), à Transport multivrac 1998 inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 439 735 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-57

Attribution de contrats pour l'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville

[Document d'aide à la décision APP-2019-075](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'attribuer les contrats, pour l'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville (appel d'offres 2019-50-28), de la façon suivante :

- groupes 5, 7, 10, 13, 14, 15, 16, 17 et 19, à Professionnels aidants inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 331 936,40 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année du contrat d'une durée de quatre ans;
- groupes 2, 4, 6, 8, 11 et 20, à Gestion BB et frères inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 289 402,76 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année du contrat d'une durée de quatre ans;
- groupes 1, 3, 9 et 12, à Services d'entretien clarinet, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 171 798 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année du contrat d'une durée de quatre ans;

conformément au devis et à leur soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-58

Adoption du Règlement RV-2019-19-24 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision GEN-2019-051](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-24 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement dans le poste d'attente pour taxis situé sur la rue Laurier ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2019-19-24 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-59

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2019-04-60

Félicitations aux bénévoles et aux organisatrices et organisateurs du *Relais pour la vie 2019*

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les bénévoles et les organisatrices et organisateurs du *Relais pour la vie 2019* qui a eu lieu le 11 juin 2019, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-04-61

Félicitations à monsieur Alain Bernier, monsieur Simon Bordeleau et monsieur André Lacroix

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Alain Bernier qui a été couronné *Entraîneur international de l'année* lors du 49^e Gala de l'athlète de la région Québec-Chaudière-Appalaches qui a eu lieu le 29 mai 2019, monsieur Simon Bordeleau qui a remporté le prix *Officiel de l'année* lors de ce gala, et

monsieur André Lacroix pour avoir reçu le prix *Hommage*, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2019-04-62

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 20 heures 19, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
